



Envoi au contrôle de légalité le : 12 octobre 2023

Publication électronique le : 12 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**SOUTIEN AUX ACTIONS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE L'ASSOCIATION LIANES COOPÉRATION**

(N°2023-388)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1115-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2022-11 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Lianes coopération, pour l'année 2023, afin de soutenir les actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Lianes coopération, la convention correspondante précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C05-043A06	65748//93043	Actions européennes et internationales	43 056,00	7 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



BILAN D'ACTIVITÉS

JANVIER 2023



Table des matières

Principes d'interventions	3
Une RH dédiée	3
Cohérence avec d'autres programmes	3
Proximité avec les acteurs	4
Les activités	4
Accompagnements personnalisés	4
Accompagnements collectifs	6
Formations	7
Évènement de valorisation et de rencontre	8
Conclusion	10

Principes d'interventions

Une RH dédiée

A la suite de l'établissement de la convention et afin de mettre en œuvre le programme d'accompagnement des associations de solidarité internationale souhaité par le Département du Pas-de-Calais, le recrutement d'un.e chargé.e de mission et l'ouverture d'un nouveau bureau de Lianes Coopération à Arras étaient indispensables.

En effet, la mise en œuvre de ce programme d'accompagnement demande du temps et une proximité renforcée avec les acteurs du département.

Une offre d'emploi a été publiée au mois de mai 2022 et une embauche faite à l'été. Cette nouvelle salariée est en charge des relations avec le département et des accompagnements autour du programme CMI 62.

Cette embauche a permis de renforcer notre impact et nos relations avec les acteurs du territoire.

Cohérence avec d'autres programmes

L'action du Département, si elle répond à des objectifs propres et à une logique politique issue du territoire, s'inscrit dans un contexte d'autres dispositifs connexes porté par d'autres acteurs. Lianes Coopération est aujourd'hui partenaire de la plupart d'entre eux et s'attache à travailler la cohérence entre tous ces dispositifs, afin que cela puisse bénéficier aux porteurs de projets du territoire, en particulier ceux répondant au dispositif CMI 62.

Notre implantation sur le territoire avec l'arrivée d'une antenne à Arras a par exemple permis d'étendre la connaissance des acteurs sur les dispositifs mis en œuvre par le Fonjep et notamment le programme JSI (Jeunesse et Solidarité Internationale) / VVV-SI (Ville, Vie, Vacances et Solidarité Internationale) qui permet aux jeunes de développer des projets d'échange et d'actions d'intérêt collectif à l'international.

Nous avons constaté lors des derniers jurys organisés en région, dont Lianes Coopération en est le coordinateur régional, que les dossiers déposés étaient plus représentatifs du territoire. En effet, nous dénombrons 3 projets déposés par des acteurs du Pas-de-Calais sur les 9 au total au cours des deux sessions de dépôt de 2022. Deux de ces projets ayant bénéficiés d'un accompagnement de la part des équipes de Lianes Coopération.

Par ailleurs, nous sommes partie prenante de la territorialisation du programme micro-projets porté par la Guilde Européenne du Raid. Cet appel à projets multi-thématiques s'adresse aux associations françaises de solidarité internationale qui mettent en œuvre des microprojets de développement avec un partenaire local dans un pays éligible au Comité d'aide au développement de l'OCDE. Au cours des deux sessions ouvertes en 2022, 2 projets déposés par un acteur du Pas-de-Calais ont été acceptés. Cet acteur a bénéficié d'un accompagnement de Lianes et a également été sollicité pour intégrer le jury afin de valoriser son expérience. D'autres projets accompagnés en 2022 seront quant à eux déposés aux sessions de 2023.

Enfin, l'implication de Lianes dans d'autres dispositifs (appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour les collectivités, le programme acteurs de l'Energie pour l'Afrique porté par la Région Hauts-de-France, le Festival des Solidarités portés par Lianes, les dispositifs 1% portés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la CAPSO...) facilite la diffusion d'information et l'accompagnement proposé aux porteurs de projets du territoire. Différents acteurs du département du Pas-de-Calais émergeront sur ces dispositifs en 2023.

Chaque accompagnement spécifique nécessite de multiples rencontres, afin de parvenir au montage d'un projet cohérent, pertinent et finançable pour les acteurs les plus novices ou moins avancés dans l'élaboration de leur projet. Ces rendez-vous d'une durée moyenne d'1h30 ont eu lieu soit au sein des bureaux de Lille, de la Maison des Sociétés à Arras, en visio-conférence, par téléphone ou lors d'un déplacement d'un membre de l'équipe.

En outre, d'autres sessions d'accompagnement n'ont donné lieu qu'à une unique rencontre du fait de l'expérience et expertise des acteurs mobilisés.

Vous retrouverez ci-dessous le descriptif des entretiens d'accompagnements personnalisés ayant été réalisés en 2022.

Nom de la structure	Ville	Type de projet	Nombre d'entretiens personnalisés
AHPA	Calais	Projet sel au Bénin	3 – l'association à également bénéficié du programme EXPLOR
Tantely Soa	Arras	Réalisation d'un forage à Madagascar	5 dont un co-accompagnement avec un acteur expert de la thématique
Les Entrep' Côte d'Opale	Boulogne-sur-Mer	Projet biobrez en République Démocratique du Congo	5
Misola	Calais	Projet européen autour de la sécurisation alimentaire au Tchad	2 dont une visio avec le partenaire terrain
MALCO	Boulogne-sur-Mer	Projet de mobilité au Togo	3
La yad solidaire en Afrique (LYSA)	Boulogne-sur-Mer	Installation de panneaux solaire au Bénin	1
Loos N'Gourma	Loos-en-Gohelle	Eco-site au Burkina Faso	1
Lycée Robespierre	Arras	Projet de mobilité au Malawi	3
Skolidarité	Arques	Réhabilitation d'une école au Rwanda	2
La Perche Tendue	Arras	Projet semences au Cameroun	2
ACAM	Arras	Projet de mobilité à Madagascar	6
Ville d'Arras	Arras	Projet autour d'une dynamique de coopération et mobilité internationale	4
Ville de Dourges	Dourges	Bilan de mobilité et accompagnement à un futur dépôt	3

Les engagements pris pour cette activité ont donc été respectés. En outre, la plupart des accompagnements se poursuivent en 2023 pour le suivi du dépôt et/ou de la réalisation des projets. Certains de ces projets seront soumis lors de l'appel à projet « Pas de Calais Coopération et Mobilité Internationale » développé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais.

D'autres accompagnements auprès de nouvelles structures débutent en 2023 et se poursuivront tout au long de l'année. Le bilan final attendu pour le mois d'avril sera l'occasion de dresser un panorama des initiatives développées et soumises à financement par les acteurs du Pas-de-Calais à la suite des accompagnements individuels réalisés.

Également, nous avons en parallèle de ces temps co-animer la **réunion de présentation du dispositif CMI 62** aux côtés du Département le 17 octobre 2022 en visioconférence. Cette réunion devait être découpée en 2 temps, mais la chargée de mission quittant ses fonctions au courant du mois d'octobre, nous avons d'un commun accord convenu d'un temps d'informations regroupant les porteurs de projets de solidarité internationale et de mobilité. Durant cette réunion, l'accompagnement proposé par Lianes a été présenté aux acteurs présents.

Accompagnements collectifs

Dans sa fonction de Réseau Régional Multi-Acteurs, Lianes Coopération travaille au plus près des acteurs du territoire. Qu'il s'agisse de structures jeunesse, d'associations de solidarité internationale, d'établissements scolaires ou de collectivités territoriales, nous accompagnons les porteurs de projets dans une logique de mise en réseau, afin de permettre une diffusion des bonnes pratiques et un enrichissement mutuel des acteurs.

Nous souhaitons en 2022 mener **3 temps d'accompagnements** collectif auprès des acteurs du territoire du Pas-de-Calais. Il s'agissait bien là de temps d'accompagnements autour de sujets spécifiques comme les étapes de projets, la relation partenariale, la compréhension de l'écosystème d'acteurs, la présentation d'un projet, etc. et non pas de formation générale à la gestion de projet.

À la vue des accompagnements individuels réalisés en majorité sur la Côte d'Opale, nous avons amorcé deux temps de rencontres sur cette zone en collaboration avec le CDSI. Un premier temps portait sur le sujet de la mobilité et un second sur la relation partenariale dans le cadre de projet de solidarité internationale.



Concernant le **premier temps** consacré au sujet de la mobilité internationale des jeunes, l'évènement a été programmé une première fois à Calais, puis a dû être reporté à Boulogne-sur-Mer, les engagements des acteurs étant déjà nombreux. À la suite du report, les invitations ont été envoyées, mais l'évènement a malheureusement dû être annulé du fait de la faible mobilisation des acteurs autour de cette journée.

Néanmoins, nous avons participé à un évènement de découverte et d'échanges avec les acteurs du bouloonnais durant lequel nous avons pu présenter le dispositif CMI 62 ainsi que les outils et l'accompagnement dans le cadre des projets de mobilité collective de jeunes à l'international, en collaboration avec le CDSI et que France Volontaires.



Au sujet du **second temps**, un déroulé prévisionnel a été réalisé et la journée programmée. Celle-ci étant consacrée au sujet de la relation partenariale dans le cadre de projet de solidarité internationale. Nous avons décidé de nous appuyer sur une expérience d'un acteur expérimenté en binôme avec son partenaire venant du Sénégal. Cependant, les relations entre acteurs sur ce territoire étant complexes nous avons rencontré de multiples difficultés pour la préparation de cette journée. De plus, le partenaire sénégalais ayant vu son visa refusé aux dates indiquées, nous avons pris la décision de reporter cette journée, afin de retravailler son format et de laisser le temps au partenaire d'obtenir les autorisations nécessaires pour participer à ce temps.

Enfin, du fait du délai tardif de la signature de la convention et de la période chargée pour chacun des acteurs entre la rentrée de septembre et le mois de décembre, nous n'avons pas pu réaliser de **troisième initiative** permettant la mise en place d'une autre journée d'accompagnement collective. En effet, les agendas des différents partenaires étaient déjà remplis lorsque leur mobilisation a pu commencer, il a été difficile de convenir de dates communes à tous. Cette action reste donc à mettre en œuvre pour 2023.

Nous souhaitons bénéficier d'un report de cette activité au premier trimestre 2023 et proposons d'organiser en lien avec les équipes du Département **2 journées de formation-accompagnement** au mois de mars, l'une sur le sujet de la mobilité et l'autre sur le montage de projets de solidarité internationale, dans le but de faire écho au dispositif CMI 62 qui devrait être ouvert jusque fin avril.

Nous avons imaginé les deux journées comme suit :

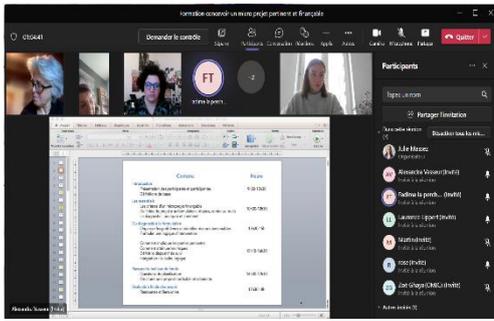
Matinée (9h30-12h30)	Après-midi (13h30-16h30)
<p>Une matinée consacrée à la formation sur un point précis qui sera déterminé par les retours des équipes du Département sur les difficultés récurrentes observées dans les dossiers des porteurs de projets ayant reçu un refus les années précédentes. Par exemple, nous notons aujourd'hui une incohérence dans la construction des projets et des problématiques liées aux éléments financiers.</p>	<p>Un après-midi pour accompagner les porteurs de projets souhaitant déposer une demande auprès du Département sur CMI 62 en 2023. Nous nous baserons sur le dossier de candidature pour organiser l'après-midi autour d'ateliers et d'outils de travail collectifs sur les projets.</p>

Formations

Dans le cadre de la convention nous unissant avec le Département du Pas-de-Calais, **6 journées de formations** autour de la gestion de projets internationaux dont une consacrée à l'organisation de projets de mobilité étaient prévues.

7 formations autour de la gestion de projets internationaux ont été mises en place.

- La première organisée à Lille portait sur le développement d'activités génératrices de revenus (AGR), mais aucun acteur du Pas-de-Calais ne s'est mobilisé sur cette formation malgré des projets relevant de cette thématique.
- La seconde était consacrée à la construction et au renforcement des partenariats à l'international. Tout comme la première formation, aucun acteur situé dans le Pas-de-Calais n'a souhaité faire le déplacement à Amiens.



- La troisième ayant lieu cette fois-ci à Arras et concernant la conception de micro-projet a accueilli 2 acteurs du territoire. Une précédente formation identique avait été proposée à Amiens et aucun acteur du Pas-de-Calais ne s'est déplacé.
- La 5^e était ciblée sur la réalisation d'un budget et la mobilisation de financements. 2 acteurs du Pas-de-Calais ont suivi cette formation en visioconférence. La précédente ayant eu lieu à Lille, aucun porteur de projet du territoire ne s'est mobilisé.

- Enfin, la 7^{ème} formation avait pour sujet le suivi et l'évaluation des projets. Un acteur du Pas-de-Calais était inscrit, mais ne s'est pas présenté le jour de la formation.

Le **constat** est le suivant ; les acteurs du Pas-de-Calais ont des réticences à participer aux formations lorsque cela nécessite un déplacement. Par ailleurs, aucune obligation de formation n'étant mise en place par le Département et Lianes Coopération, les porteurs de projets ne ressentant pas de besoin de formation malgré des sessions d'accompagnement démontrant le contraire, ne s'investissent pas sur ce champ. Les modalités d'accès aux services d'accompagnement dans le cadre d'un dépôt seront de ce fait probablement à revoir collectivement. En effet, les acteurs ayant participé aux formations proposées ont fait des retours positifs et reconnaissent la pertinence de ces temps de formation.

Concernant l'organisation d'une **formation liée à la mise en œuvre de projets de mobilité**, 2 formations 1^{er} accueil permettant aux participants travaillant quotidiennement avec les jeunes, d'avoir la capacité de donner les principales informations sur les différents dispositifs de mobilité vers l'Europe et l'international ont été proposées en ligne durant l'année 2022. Une première en juin, pour laquelle un acteur du territoire s'était inscrit mais n'est jamais venu et une seconde en octobre où aucun porteur de projet du Pas-de-Calais ne s'est mobilisé.

En conclusion, nous souhaiterions pour cette activité obtenir un report afin de mettre en œuvre 2 nouvelles formations pour toute structure souhaitant répondre au prochain appel à projet ; 1 ayant pour sujet les projets de mobilité et la seconde portant sur la gestion de projets de solidarité internationale comme évoqué précédemment.

Nous proposons qu'une **formation liée au montage de projet de mobilité collective** soit organisée **après l'évènement du 9 mars** pour lequel nous collaborons actuellement avec le Département. Celle-ci permettrait aux acteurs du Pas-de-Calais de s'engager dans une première démarche concrète. Sous forme d'ateliers, nous travaillerons sur les différentes étapes pour mener à bien ce type de projets à partir d'une première écriture.

Évènement de valorisation et de rencontre

Dans l'optique de valoriser la politique départementale de soutien à la mobilité des jeunes et faire se rencontrer l'ensemble des lauréats ainsi que de futurs acteurs pour favoriser l'échanges de bonnes pratiques et la transmission d'informations sur les opportunités de financement, nous avons travaillé avec le département pour la mise en place d'une journée événementielle autour du sujet de la mobilité internationale.

Nous avons **rencontré les équipes du Département à 6 reprises au cours de l'année 2022** pour co-construire cette journée. En parallèle de ses rencontres l'équipe de Lianes a travaillé sur un déroulé prévisionnel de la rencontre qui a été soumis et rediscuté avec les équipes du département. Lianes s'engage pour cet évènement à diffuser l'information auprès des structures identifiées ci-dessous.

Nom de la structure	Ville
CDSI	Boulogne-sur-Mer
CNEAP Hauts-de-France	Arras
Association Coup d'Pouce	Aire-sur-la-Lys
Ligue de l'enseignement 62	Arras
La Fabrique Défi - Mission Locale du Calais	Calais
Centre Social Eclaté	Saint-Martin-Boulogne
Mission Locale Lens Liévin	Liévin
Mission Locale de l'Artois	Béthune
Lycée Sainte Marie	Aire-sur-la-Lys
Ville de Carvin	Carvin
Centre Social Espace Carnot	Le Portel
Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois	Arras
Association Community	Arques
Centre culturel et social Jacques Brel	Outreau
Centre Animation Jeunesse du Montreuillois	Montreuil sur Mer
Club de prévention La Spirale	Calais
Ville de Dourges	Dourges
Ville d'Arras	Arras
MALCO	Boulogne-sur-Mer
Espace socioculturel de la Lys	Aire-sur-la-Lys
Maison de l'Europe en Artois	Béthune
Lycée Robespierre	Arras
AFERTES	Arras
MRJC NPDC	Arras
PIJ Sains en Gohelle	Sains-en-gohelle
PIJ Liévin	Liévin
ACMA	Arras
Fédération des centres sociaux 62	Pas-de-Calais
Ready to Move	HDF
France Volontaires	HDF
CRIJ	HDF
Communauté d'agglomération du pays de St Omer	St Omer
Communauté d'agglomération de béthune-bruay	Béthune-Bruay
Ville de Therouane	Therouane
Communauté de Communes Sud Artois	Bapaume
Amitié Harnes-Chrzanow	Harnes
Jokko Ak Saloum	Boulogne-sur-Mer
Centre Social Sailly sur la Lys	Sailly-sur-la-Lys
coHose	Landrethun-le-nord
Maison de la Polonia	Liévin
MRJC Nord Pas de Calais	Arras
Comité Montigninois de Jumelage et d'Echange	Montigny en Gohelle
Ville de Saint Omer	Saint Omer
Lycée Coubertin	Calais
Université d'Artois	Arras
Amicale Polonaise de Dourges	Dourges
Loos N'Gourma	Loos-en-Gohelle

Conclusion

En conclusion, la plupart des activités mentionnées dans la convention nous liant au Département du Pas-de-Calais ont pu être réalisées ou sont en cours de réalisation pour le début d'année 2023, à l'exemple de l'évènement lié au sujet de la mobilité internationale des jeunes.

En effet, à la vue des impératifs liés au calendrier des élus et aux changements d'équipe au sein du Département, cet évènement a été reporté au premier trimestre de l'année suivante. Nous poursuivrons donc notre mobilisation sur cette activité en accord avec le Département en 2023.

Concernant les activités n'ayant pu être réalisées ou ayant été annulées, nous demandons un report, afin de les mener au premier trimestre 2023. Nous proposons le calendrier présenté ci-dessous dans le but d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de la convention 2022.

Janvier 2023	Mobilisation des acteurs dans le cadre de l'évènement de valorisation et de rencontre sur le sujet de la mobilité internationale des jeunes
	Poursuite des accompagnements personnalisés
Février 2023	Co-animation d'un temps d'information pour l'ouverture de l'appel à projet du Département
	Mobilisation des porteurs de projets dans le cadre des journées de formation-accompagnement collectif
Mars 2023	Organisation de 2 journées de formation-accompagnement collectif en réponse au dispositif CMI 62
	Mise en place de l'évènement de valorisation et de rencontre
	Organisation d'une formation au montage de projets de mobilité collective

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat Général
Mission Pilotage administratif et budgétaire

..... CONVENTION

Objet : accompagnement de Lianes Coopération pour favoriser l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 18 septembre 2023,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Lianes Coopération », dont le siège est situé 5 rue Jules de Vicq – 59800 LILLE,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 438 535 221 00024,

représenté par Madame Elise MOULENE, Présidente de l'association « Lianes Coopération »,

ci-après désigné par « le bénéficiaire »,

d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 24 janvier 2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 18 septembre 2023 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

En accord avec sa volonté de soutenir l'engagement de ses habitants, en particulier des plus jeunes, et de promouvoir les valeurs de solidarité sur son territoire comme à l'international, le Département du Pas-de-Calais accompagne les acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, ayant une action structurante.

Lianes Coopération, en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, agit à l'échelle régionale afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs politiques publiques vers l'international. L'association accompagne également d'autres associations, des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur afin de favoriser leurs projets en lien avec l'international, dans le montage comme dans la mobilisation de financements complémentaires aux dispositifs départementaux.

Dans le cadre de son partenariat avec le Département, Lianes Coopération propose de renforcer la politique départementale de soutien à la mobilité internationale des jeunes et à la solidarité internationale. Le programme d'actions

repris dans l'article 2 propose un accompagnement sur mesure à destination des porteurs de projets du Département du Pas-de-Calais, en complémentarité de l'accompagnement départemental, dans une dynamique de mise en réseau.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'octroi d'une subvention par le Département au bénéficiaire dans le cadre d'un programme d'actions visant à favoriser l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais.

Elle fixe également les obligations du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ces actions.

Article 2 : Programme d'actions

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Réalisation de 30 accompagnements personnalisés auprès des acteurs du territoire, à l'émergence et au montage de projets de solidarité internationale, de mobilité internationale et de jumelage ;
- Réalisation de 2 temps d'accompagnement collectif liés à l'appel à projet « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale » : le premier en amont du dépôt, le second pour accompagner à la rédaction du bilan des projets ;
- Organisation de 2 journées de formation « préparation au départ » pour les bénéficiaires de l'appel à projet 62 CMI 2023 ;
- Réalisation d'un focus sur les associations du Pas-de-Calais dans le cadre d'une enquête régionale sur le fonctionnement et les difficultés rencontrées par les associations de solidarité internationale permettant de conduire à une adaptation de l'appel à projet 62CMI en 2024 ;
- Participation, aux réflexions menées dans le cadre d'une refonte des dispositifs de soutien aux projets de mobilité internationale, de solidarité internationale et de jumelage du Département du Pas-de-Calais ;
- Soutien à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs 62CMI et Jumelages innovants et mise en réseau lors de différents événements (festivals, réunions, marchés...).

Il s'engage par ailleurs à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département ou tout autre instance habilitée par lui.

Article 3 : Délai de réalisation

Le bénéficiaire s'engage à mener ses actions entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. **Les dépenses qu'il engagera pour mener ces actions devront être acquittées durant la même période.**

Le bilan des actions devra être fourni au Département, au plus tard le 1^{er} avril 2024.
A défaut de remplir ces obligations, la subvention pourra être annulée de plein droit.

Article 4 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de **7 000 €** sur un coût total prévisionnel de **18 695 €**, soit un taux d'intervention de **37,44%**. L'intervention du Département est plafonnée aux montant et taux indiqués ci-dessus.

Article 5 : Ajustement du montant de la subvention

En cas de réalisation des dépenses inférieure au montant total prévisionnel indiqué dans l'article 4, la subvention départementale sera calculée au prorata du taux d'exécution des actions.

Le reversement partiel ou total des sommes versées sera ainsi réclamé à réception du bilan des actions, au plus tard le 1^{er} avril 2024.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Arras, le

en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,
La Directrice du Pôle partenariats et ingénierie

Pour l'association « Lianes Coopération »,
La présidente

Sophie GENTIL

Elise MOULENE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Coopération Européenne et Internationale

RAPPORT N°53

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE L'ASSOCIATION LIANES COOPÉRATION

Dans la dynamique de l'adoption de la délibération du 23 janvier 2022, dédiée à l'ouverture au monde des habitants et des acteurs du territoire, la politique départementale de soutien aux actions internationales initiées par les acteurs du Pas-de-Calais prévoit d'encourager le développement des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) menées sur le territoire.

L'association Lianes Coopération, en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, agit sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs politiques publiques vers l'international. Elle accompagne également des associations, des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, afin de favoriser le développement de leurs projets en lien avec l'international, dans le montage comme dans la mobilisation de financements complémentaires aux dispositifs départementaux.

Lianes Coopération est partenaire du Département depuis 2022 (cf. bilan d'activités de l'association pour l'année 2022 en annexe), et plus spécifiquement dans le cadre de l'accompagnement des acteurs du territoire souhaitant répondre aux appels à projets du dispositif départemental « Pas-de-Calais, Coopération Mobilité Internationale ». Ce dispositif répond d'une part à l'ambition 14 « Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international » du pacte des solidarités territoriales, et d'autre part à l'ambition 8 « Agir en citoyens du monde » du pacte des réussites citoyennes.

Pour l'année 2023, l'association Lianes Coopération a proposé un programme d'actions sur mesure et en complémentarité avec la politique départementale, afin de s'inscrire en soutien à la dynamique impulsée par les dispositifs « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité Internationale » et « Jumelages innovants ».

Ce programme, intégré dans la convention de partenariat proposée (cf. projet joint en annexe), se traduit :

- par des actions de sensibilisation menées au niveau local dédiées aux grands enjeux mondiaux, à l'interculturalité et à l'altérité,

- par des actions d'accompagnement des acteurs susceptibles de s'engager dans des projets de mobilité internationale, de solidarité internationale et de jumelages afin de renforcer l'accompagnement départemental en la matière,
- par le renforcement des dynamiques partenariales et d'animation de réseaux dans le Pas-de-Calais autour de la solidarité et de la mobilité internationale.

À ce titre, il est proposé un accompagnement financier du Département à hauteur de 7 000 € afin de soutenir les actions d'ECSI de l'association Lianes coopération pour l'année 2023.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Lianes coopération, pour l'année 2023,
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Lianes coopération, la convention correspondante précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C05-043A06	65748/93043	Actions européennes et internationales	43 056,00	31 000,00	7 000,00	24 000,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY